



Protection du savoir faire : pate d'associé ou statuts ?

Par **patoche_old**, le **26/09/2007** à **16:56**

Bonjour,

Quel est le meilleur moyen de définir les modalités de transmission d'un savoir faire pour une SAS en création ? Dans les statuts ou dans un pacte d'associé ?(pour information, le savoir faire est issu d'un laboratoire public et doit rester la propriété de l'inventeur).

Merci pour votre aide,

Susanne